



Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

Une lutte juste... Un combat exemplaire !

Une poignée de députés, nous en avons compté au maximum 37, étaient présents à l'Assemblée Nationale pour débattre de cette loi ferroviaire, pour décider de notre avenir et de celui du service public pendant que des milliers de cheminots étaient en grève.

SUD-Rail constate que la première étape du processus parlementaire a pris fin et que, sans surprise, aucun amendement apporté au texte ne répond aux revendications portées par les milliers de cheminots qui ont lutté, au contraire, c'est la confirmation de l'éclatement de notre entreprise en 3 EPIC et la « mise à disposition » de 90% des 150 000 cheminots à des entreprises (SNCF réseau ou SNCF mobilité) qui ne seront pas leur employeur. Nous sommes loin des revendications des grévistes...

Quoi que disent Gouvernement, Direction, CFDT et UNSA, l'adoption de cette Loi fait que dans 6 mois, l'ensemble des cheminots n'appartiendront plus à la même entreprise !

Le mardi 24 Juin, devant les caméras, il y avait un peu plus de députés qui ont voté pour un projet qu'une majorité d'entre-deux n'aura pas lu et encore moins compris... la faute à une campagne médiatique anti grévistes menée avec

zèle par les plus grands « éditocrates ». Pas une plage d'information, pas une édition papier sans que ne soit fourni un point sur les perturbations, sans que ne soient évoqués la « galère » et le « ras-le-bol » des voyageurs, ou sans qu'un responsable politique, un « expert » ou un éditorialiste ne soit invité pour dire son incompréhension et sa condamnation du mouvement.

Mais pour ce qui est de rendre compte du contenu de la réforme ferroviaire et des raisons pour lesquelles les cheminots s'y opposent, tout se passe comme si nos preux journalistes, s'étaient eux aussi... mis en grève !

Le refus d'organiser un débat télévisé CGT/SUD-Rail contre le Ministre des Transports suffit à résumer la situation !

La loi acte la création de 3 EPIC et par conséquent, achève la réforme de 1997 en transférant 50.000 cheminots de l'Infra et l'Équipement vers RFF, appelé maintenant « SNCF réseau ».

Si nous nous sommes battus avec autant de force, c'est bien parce que nous savons que derrière cette loi se cache à terme la privatisation des activités rentables de la SNCF... Mais aussi nos conditions d'emplois futures.



LE FER SOLIDARISME

Une direction revancharde qui ne mérite que mépris !

Durant ces 10 jours de grève, la direction est allée très loin dans les provocations en adoptant une attitude irresponsable qui laissera des traces et en mentant délibérément sur les chiffres de grévistes comme sur le nombre de circulations de trains. Cette attitude confirme aux cheminots à qui ils ont à faire...

Nous ne pouvons que dénoncer l'attitude d'une direction qui a pris des mesures exceptionnelles (multiples constats d'huissiers, contre-piquets de grève menés par des cadres, menace de dépôts de plaintes, circulation des trains mise en œuvre par des agents inaptes et/ou non formés, ne sont que le triste exemple d'une direction qui perd ses nerfs sous l'impulsion d'un président de la SNCF, qui, à un moment du conflit a eu peur de perdre sa place...

Une privatisation dont nous refusons d'être les victimes !

Partout où le service public a été privatisé, le même mode opératoire a été utilisé. Séparation des activités rentables de celles qui ne le sont pas. Les profits des activités rentables vont aller alimenter « le marché » pendant que celles non rentable vont être laissées à la charge du public, et au final, ce sont les usagers et les cheminots qui vont payer la facture par une augmentation des tarifs et du dumping social.

Quoi que disent Gouvernement, Direction, CFDT et UNSA, l'adoption de cette Loi entraîne l'abrogation du RH0077 et ouvre la porte au dumping social dans le ferroviaire !

L'ouverture du marché ferroviaire, c'est notamment la mise en concurrence des salariés pour réduire les coûts d'exploitation et payer la dette. Ce dumping social permet aux entreprises de dégager des profits qu'elles utilisent pour la spéculation et le versement de dividendes.

Actuellement, le statut SNCF (RH0001) et la réglementation du travail (RH0077) nous protègent (même s'ils restent perfectibles) et permettent aux cheminots SNCF de dire non à d'éventuelles dérives sécuritaires, mais demain ?? Rien n'est moins sûr !

Des négociations en 3 temps, la nécessité d'être présent à chaque étape !

Le projet de loi ferroviaire tel qu'il a été adopté va ouvrir un nouveau cycle de négociations autour du volet dit « social ».

D'ici quelques semaines/mois, le gouvernement publiera un décret « socle » qui fixera les principales règles communes au secteur ferroviaire et déjà, les patrons font pression pour qu'il soit à minima. Ensuite, viendra le temps de la négociation de la « convention collective de branche », l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire seraient ainsi soumises, théoriquement, à un même régime de travail.

Pour SUD-Rail, nous exigeons que les négociations débutent sur la base du RH0077 avec un engagement de non-régression et pas sur celle de l'accord relatif au temps de travail dans les activités de fret ferroviaire qui a été signé, le 14 octobre 2008, par l'UTP (Union des transports publics et ferroviaires) et les organisations syndicales CFE-CGC/CFTC/ UNSA qui prévoit entre autres le triple RHR, 104 RP,

A l'issue de cette négociation (qui devrait débuter avant la fin de l'année), devrait se tenir des négociations d'entreprise, d'ores et déjà, les syndicats complices nous disent que c'est cette étape qui sera importante, c'est faux, intervenir à ce moment là, c'est entériner le dumping social entre salariés !

SUD-Rail sera présent à chaque étape et mettra ces « négociations » sous surveillance des cheminots, nous ne lâcherons rien aux patrons avides de profit sur notre dos !

Les cheminots peuvent être fiers de leur lutte et doivent dès à présent se préparer à une nouvelle mobilisation avec l'ensemble des travailleurs du rail pour obtenir la meilleure réglementation du travail possible !

Plus que jamais, pour avoir un maximum d'infos en temps réel, un réflexe :

www.sudraillyon.org



Synthèse du vote des députés à l'Assemblée Nationale sur le projet de Loi

30 députés présents sur 577 le 1er jour du débat sur le contenu de la réforme du ferroviaire, 8 députés présents sur 577 le 3e jour de débat, mais par contre quasi tous au rendez-vous pour voter un texte qu'ils n'ont dans leur immense majorité même pas lu.

Qui a voté quoi ?

La quasi-totalité des **députés socialistes** ont voté pour, sauf Sylviane Alaux, Edith Geugneau et Patrick Mennucci. Laurent Grandguillaume et Christophe Léonard se sont abstenus. Un député, Hervé Féron, a fait savoir qu'il avait voté contre par erreur. Pour des raisons purement électoralistes la majorité des **députés de l'UMP** ont voté contre le texte. Parmi ceux qui ont toutefois approuvé le projet de loi figurent l'ancien ministre des Transports Thierry Mariani, et d'autres figures de l'UMP comme Xavier Bertrand, Nathalie Kosciusko-Morizet, Bernard Debré, Jacques Myard, Frédéric Lefebvre ou encore Henri Guaino, tout en précisant qu'en cas d'alternance, ils supprimeraient l'EPIC de tête. **Les centristes de l'UDI** (sauf deux qui se sont abstenus) ont approuvé le texte, ainsi que **les écologistes et les radicaux de gauche**. En revanche, de l'autre côté de l'hémicycle, les dix députés du **Front de gauche** ont voté contre.

Cela donne par groupe parlementaire :

Groupe socialiste, républicain et citoyen (290 membres)

Pour : 272 / Contre : 4 / Abstention : 2

Groupe de l'UMP (199 membres)

Pour : 24 / Contre : 148 / Abstention : 21

Groupe de l'UDI (28 membres)

Pour : 25 / Abstention : 2

Groupe écologiste (18 membres)

Pour : 17

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16 membres)

Pour : 14

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15 membres)

Pour : 2 / Contre : 10 / Abstention : 2

Non inscrits a un groupe parlementaire (8 membres)

Pour : 1 / Contre : 6

nos députés payés à ne rien faire



Malgré-tout, SUD-Rail continue son action ...

Le projet de Loi passe au Sénat du 9 au 11 juillet puis devra ensuite passer en commission mixte paritaire probablement d'ici fin juillet. Pour continuer à peser sur les débats, SUD-Rail poursuit son action pour expliquer et convaincre les parties prenantes (sénateurs, usagers ...) que ce projet de loi est nocif, ces initiatives prennent la forme :

- ⇒ D'un courrier commun avec la FUT-SP (association nationale d'usagers) à tous les sénateurs pour leur expliquer les enjeux de la réforme et les conséquences de cette réforme pour l'avenir du système ferroviaire, alors qu'ils doivent se prononcer sur le projet de Loi du 9 au 11 juillet. (téléchargeable sur le site internet SUD.Rail.Lyon)
- ⇒ De la distribution massive d'un tract destiné aux usagers et réalisé en commun par les fédérations des usagers et SUD-Rail. Tract contre la réforme du ferroviaire, et pour la grève par la gratuité. (téléchargeable sur le site internet SUD.Rail.Lyon)
- ⇒ SUD-Rail continue de réclamer auprès des médias un débat télévisé entre les fédérations SUD-Rail et CGT et le ministre des transports sur la réforme du ferroviaire. Débat refusé par le Ministre et non proposé par les médias.
- ⇒ SUD-Rail a lancé une campagne sur la « grève par la gratuité » (grève du contrôle) que gouvernement et direction refusent toujours d'autoriser malgré des décisions européennes dans ce sens.
- ⇒ SUD-Rail a déposé (avec la CGT) des DCI nationales, régionales, locales pour mettre la pression sur la direction, exiger des réponses concrètes pour l'avenir des cheminots.

On a décidé de ne pas baisser les bras, rejoignez nous !

Face aux syndicats complices...

Cheminots, renforcez le syndicalisme de lutte...

Rejoignez SUD-Rail !!!

Les cheminots sont très nombreux à faire part de leur dégoût devant l'attitude de certains syndicats qui se sont jetés à cœur perdu dans la bataille pour faire perdre les cheminots en grève.

C'est impardonnable ! Comment, en tant que représentants des salariés, peut-on à ce point collaborer contre des travailleurs en luttant pour briser une grève !? Ils ont bafoué par ces agissements l'esprit même de la loi de 1884 qui a fait naître le syndicalisme en France, en s'alliant avec les patrons contre les intérêts des cheminots. D'ailleurs servir les intérêts du patronat est devenu pour la CFDT une vocation et cette nouvelle trahison des cheminots en rappelle beaucoup d'autres (Retraites et ANI notamment). D'ailleurs, les intermittents venus apporter leurs soutiens aux cheminots dans les différentes actions, exprimaient leur désarroi face à la signature de la CFDT de leur nouveau régime de chômage

La CFDT peut-elle rester représentative ?

SUD-Rail pose la question de la représentativité de la CFDT. En effet, la Loi sur la représentativité des syndicats de 2008 fixe comme un des éléments indispensables pour être reconnu représentatif « l'indépendance vis-à-vis de l'employeur ».

La CFDT est-elle indépendante de la direction SNCF ?

Est-elle indépendante quand Guillaume Pepy en personne arrose la ligne hiérarchique des tracts de la CFDT et refuse d'en faire de même avec les autres organisations syndicales. ?

Cette grève a démontré de manière implacable que certains syndicats jouent contre les cheminots et ne sont plus là que pour aider la direction à démolir la SNCF et à plomber l'avenir des cheminots !

Cheminots, réagissez, organisez-vous, renforcez SUD-Rail, le syndicalisme qui met son outil syndical au service des cheminots !



Nom :

Prénom :

Adresse SNCF.....

N° de Tel SNCF :

Portable :

Mail :

Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :

Je souhaite recevoir l'information Sud Rail par mail.

Je veux adhérer à Sud Rail.



Sud Rail Lyon - 2, rue Claudius Collonges 69002 LYON

Tél. SNCF : 542 028 Tél. PTT : 04 78 38 15 08

Fax SNCF : 543 917 Fax PTT : 04 72 40 39 17

Mail : sudrailyon@club-internet.fr Site Internet : www.sudrailyon.org



LE FER SOLIDAIRE

www.sudrailyon.org